

-et que les procédures judiciaires en cours aboutissent au bout de 10-15 ans à une décision de justice en faveur des propriétaires des parcelles expropriées.

Alors dans ce cas extrême où le collègue serait déclaré illégal, il pourrait être détruit et la zone deviendrait définitivement sinistrée par ce bétonnage irréversible.

## Quel gâchis financier et environnemental !

### Du point de vue «urbanistique et développement durable»:

Rappelons que, dès mai 2006, le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable quant au site des Clapiers, tout en suggérant à l'ancienne municipalité de trouver un emplacement plus approprié lors de l'élaboration du futur P.L.U. Ce choix est en complète contradiction avec les orientations annoncées dans le cadre du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), présenté en conseil municipal le 24/11/2008, qui privilégie le «ville sur ville».

Pour toutes ces raisons nous sommes convaincus que la **zone de la Grenouille** (derrière l'hypermarché Casino) est la plus compatible avec la ligne directrice du P.A.D.D. En effet, c'est celle qui est la plus proche du centre ville et donc accessible à pied en toute **SECURITE** pour une grande majorité des **ENFANTS**.

### Du point de vue «géotechnique »

Aucune étude géologique sérieuse n'a été réalisée sur le site des Clapiers. Voulons nous prendre le risque de construire le collègue sur un «gruyère»?>



### Du point de vue «politique»

Quand on nous dit: «Ce n'est pas moi, c'est le conseil général qui décide»

⇒VRAI

Quand on nous dit: «On ne peut l'implanter qu'aux Clapiers»

⇒FAUX et ARCHI FAUX

En effet, suite à un besoin exprimé par une commune, relayé par l'Education Nationale auprès du Conseil Général, le Maire de cette commune propose un site pour l'implantation du collègue et le Conseil Général décide après étude si celui-ci est approprié.

Si M. Le Maire ne propose que le site des Clapiers, comment voulez-vous que le *Conseil Général* en trouve un autre? Ce ne sont *ni des magiciens ni des devins*.

Il faut donc absolument que la municipalité profite de l'étude sur le PLU pour proposer le site de la Grenouille au conseil général pour l'implantation du futur collègue, en y réservant une zone.

Quoi de plus noble que d'avoir dans un «éco quartier» un collègue aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale).

## Dernière minute

Par jugement du 19/01/09, Le camping «Lou Cantadou», qui fait partie de l'expropriation, vient d'être déclaré légal par le tribunal d'instance de Toulon, après que le conseil d'état, saisi par le propriétaire, ait cassé le jugement du tribunal d'instance de Nice. Si le conseil général persiste, avec la complicité de notre municipalité, à vouloir exproprier son propriétaire, cela va lui coûter très cher donc ***cela va nous coûter trop cher !!!***



## Lettre de Laurent BAILLOUX



Secrétaire de section PS - Section Le Pradet-Carqueiranne

Chères Pradétanes, chers Pradétans,

Vous avez tous beaucoup entendu parler du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à l'occasion des dernières élections municipales.

Suite à la victoire de la liste « Besoin d'air » en mars 2008, la nouvelle municipalité a décidé, avec le soutien de nos deux élus, de supprimer le P.L.U. voté en juillet 2007 par l'ancienne équipe municipale et qui devait remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS) datant de 1986, sous la municipalité de Pierre SEGONY. Afin d'établir le nouveau PLU, la municipalité s'est offert les services du bureau d'études G2E. Elle a ensuite utilisé ses résultats pour présenter les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) lors du conseil municipal du 24/11/2008. Parmi les sujets abordés dans le P.A.D.D., un point sur lequel nous nous étions engagés pendant la campagne municipale nous tient particulièrement à cœur : **le collègue**

Dans ce bulletin, nous essaierons de vous apporter quelques éclaircissements sur ce dossier qui, nous l'espérons, vous aideront à construire votre propre opinion.

**Laurent BAILLOUX**

[laurentbailloux.ps83@free.fr](mailto:laurentbailloux.ps83@free.fr)

06-30-71-71-88

S  
P  
E  
C  
I  
A  
L  
I  
S  
T  
E  
S  
E  
C  
O  
R  
L  
I  
E  
G  
E

# Pourquoi faut-il un collège au Pradet ?

## Pour des raisons pratiques:

Nous ne pouvons qu'être enthousiastes à l'idée d'offrir à nos enfants et petits enfants, la possibilité d'effectuer leur scolarité sur notre commune jusqu'à la 3ème.

## Pour des raisons économiques et sociales:

L'implantation du collège créerait localement des emplois directs et indirects et permettrait de dynamiser le commerce local. Il s'agit de plus d'un projet structurant pour la commune qui induirait aux alentours la construction d'équipements sportifs et de logements dont elle a tant besoin.

## Pour maintenir l'équilibre démographique:

Compte tenu de l'évolution démographique actuelle de notre commune, il faut considérer les éléments suivants:

-l'accès au logement étant très difficile sur la commune, particulièrement pour les jeunes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant, le nombre d'élèves ne cesse de diminuer et nos classes de maternelle et surtout de primaire ferment les unes après les autres.

L'explication est simple: les jeunes qui s'installent au Pradet, en location dans leur grande majorité, ne trouvent pas de réponse à leur désir de s'installer durablement sur la commune quand leur famille s'agrandit. En effet, les prix des logements, au moment où ils désirent accéder à la propriété ou louer un logement plus grand, sont prohibitifs. Ces jeunes là quittent donc la commune avec leur(s) enfant(s) en bas âge vers des communes alentour et nos écoles se dépeuplent. On voit donc bien pourquoi ce sont les écoles

maternelles et surtout primaires qui sont les plus touchées par le phénomène de migration des jeunes parents. Les personnes qui arrivent encore à s'installer sur la commune sont plus facilement des parents isolés ou des couples dans la quarantaine qui ont, eux, des enfants en âge d'aller au collège.

Ces couples ont souvent aussi, dans le cadre de familles recomposées, des enfants plus jeunes, en âge d'être scolarisés en école primaire et maternelle... ce qui permettrait d'éviter la fermeture de nouvelles classes.



Le collège a donc une influence certaine sur l'évolution démographique de notre commune. La conclusion des explications ci-dessus justifie donc, s'il en était encore besoin, de la **nécessité d'un collège au Pradet.**

## *Pourquoi voulons-nous un collège à la Grenouille plutôt qu'aux Clapiers?*

### Du point de vue «pédagogique & écologique»:

Si le collège était implanté à la Grenouille, il serait situé à proximité immédiate du futur parc nature. Il serait en effet judicieux que ces deux projets se réalisent de manière coordonnée et complémentaire.

Afin de devenir un support pédagogique le mieux adapté possible aux besoins des enseignants, ce parc nature pourrait intégrer:

-la réalisation d'un jardin, d'une serre et d'un potager pédagogiques ouverts au public et aux élèves,

-la protection des espèces végétales menacées présentes localement comme la Bellevalia à trois feuilles (*Bellevalia trifoliata*) dont c'est l'unique station française (à ne pas confondre avec l'espèce invasive récemment introduite du Péloponnèse, la grande asperge (*Asparagus stassinus*)) et la Tulipe œil-de-soleil (*Tulipa agenensis*)), via la pose de rondins pour éviter leur piétinement, par exemple.

Ce parc nature permettrait également aux différents enseignants la pratique de nombreuses activités pédagogiques associées. Par exemple les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) auraient l'occasion d'initier leurs élèves aux activités physiques de pleine nature comme la course d'orientation. Le parc nature constitue un site idéal pour une initiation en toute sécurité des élèves dans son cadre parfaitement délimité et sécurisé.

### Du point de vue «économique & social»:

L'implantation du collège créerait des emplois directs et indirects sur la commune. Sa proximité avec le centre-ville permettrait de dynamiser le commerce local.

### Du point de vue «moral»:

Nous sommes très surpris que la municipalité ne prenne pas en compte certains aspects humains.

Le propriétaire, dont l'expropriation programmée de la totalité de sa parcelle pourrait s'apparenter à une spoliation, est le petit-fils d'un «pradétan de souche» ayant été conseiller municipal sous 3 mandatures de M. Victor Cravero entre 1959 et 1977. Il avait alors participé à la construction de HLM et également activement contribué à la création des écoles Charles Sandro et Marcel Pagnol.

Quel paradoxe que son expropriation programmée pour la construction d'un établissement scolaire!!

Alors, lorsque cet ex conseiller municipal a appris que l'on voulait l'exproprier de son habitation du Pradet, commune qu'il aimait et pour laquelle il avait tant donné, il n'a pas supporté et a mis fin à ces jours.

De plus, il s'était montré très généreux en accueillant à deux reprises sur son camping des familles sans logement, à la demande de la municipalité de l'époque, dont certaines personnes sont encore en place, puis du conseil général. TRISTE IRONIE...



Nul ne doute que les propriétaires des parcelles devant être expropriés aux Clapiers ne vont pas se battre jusqu'au bout. La procédure serait inévitablement plus longue que dans la zone de la Grenouille où les propriétaires sont déjà vendeurs...

### Du point de vue «juridique, financier et environnemental»:

La maîtrise foncière, sur la zone des Clapiers, n'est toujours pas assurée.

En effet,

-si Mr. le Maire persiste à cautionner la mise en place du collège aux Clapiers, en se retranchant derrière la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) prononcée par arrêté de M. le Prefet du 29/01/2007, qui passait outre l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur le choix du site des Clapiers;

-que le chantier se réalise malgré les procédures judiciaires en cours (qui sont en faveur des propriétaires des parcelles concernées par les expropriations);